



Réf. Farde e-Assemblées : 2287071

N° OJ : 10

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2019

Objet : Seniors 2019 : Application de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux Conseils Consultatifs communaux des Aînés.- Appel à candidature pour la constitution d'un nouveau Conseil Consultatif des Aînés.

Le Conseil communal,

Vu l'existence d'un Conseil Consultatif des Seniors depuis 1985 à la Ville de Bruxelles;

Vu l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux conseils consultatifs communaux des Aînés;

Considérant que la création d'un Conseil Consultatif des Aînés s'inscrit dans la politique concernant les aînés poursuivie par la Ville de Bruxelles et que la continuité et l'accroissement de la participation des aînés à un Conseil Consultatif se retrouve dans les enjeux et objectifs formulés en début de législature pour les seniors, dans le programme de politique générale de la majorité politique en charge de la Ville de Bruxelles de 2018 à 2024;

Considérant que le renouvellement du mandat des membres du Conseil consultatif doit être renouvelé dans les 6 mois suivant le renouvellement du Conseil communal;

Considérant qu'il y a lieu de prévenir les membres sortants du Conseil Consultatif des Seniors de la Ville de Bruxelles de la création d'un nouveau Conseil Consultatif des Aînés en application de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux conseils consultatifs communaux des Aînés;

Considérant le chapitre 2 de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux conseils consultatifs communaux des Aînés relatif à la composition d'un Conseil Consultatif des Aînés;

Considérant qu'à l'article 9 de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux conseils consultatifs communaux des aînés, le Conseil communal charge le Collège des Bourgmestre et Echevins de lancer un appel à candidatures pour la création d'un nouveau Conseil consultatif afin de pouvoir nommer les membres effectifs et les membres suppléants sur base d'une liste fournie par le Collège des Bourgmestre et Echevins;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel à candidatures via les réseaux sociaux et le site web de la Ville de Bruxelles;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Autoriser le principe de la constitution d'un nouveau Conseil consultatif en application par la Ville de Bruxelles de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux conseils consultatifs communaux des Aînés.

Article 2 : Autoriser l'envoi d'un courrier aux membres du Conseil Consultatif des Seniors de la Ville de Bruxelles sortants leur signifiant la mise en place d'un nouveau Conseil Consultatif des Aînés en application de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux conseils consultatifs communaux des Aînés.

Article 3 : Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de lancer un appel à candidatures via le site Web de la Ville de Bruxelles pour la constitution d'un nouveau Conseil Consultatif des Aînés.

Annexes :

[Courrier CCS FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Appel candidature FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)